

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1891.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1891 est basé sur un effectif de 2,483 hommes et 1,625 chevaux, soit une augmentation de 13 hommes et une diminution de 31 chevaux, sur l'effectif qui a servi de base au Budget de 1890 amendé.

Cette augmentation en hommes et cette diminution en chevaux, résultent de ce que le Département de la Guerre, d'accord avec les Ministres de la Justice et de l'Intérieur, a pris un arrêté royal remplaçant les 34 brigadiers à cheval secrétaires des commandants des districts militaires par :

1 maréchal des logis à cheval.
29 maréchaux des logis à pied.
11 brigadiers à pied.
2 gendarmes à cheval.
4 id. à pied.

Augmentation. 47 hommes et 3 chevaux.

Diminution 34 id. et 34 id.

Reste en augmentation. 13 hommes et en diminution 31 chevaux.

Les crédits demandés pour l'exercice 1891 s'élèvent à . fr. 4,220,600 »

Id. id. 1890 id. 4,227,900 »

Il y a donc pour 1891 une diminution de fr. 7,300 »

Les détails de cette différence, sont donnés ci-après :

	EN PLUS qu'au Budget de 1890.	EN MOINS qu'au Budget de 1890.
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES.		
Litt. a. — Solde des sous-officiers et gendarmes.		
Augmentation pour 1 maréchal des logis à cheval : 365 journées à fr. 5 00	1,423 50	»
Id. 29 maréchaux des logis à pied : 10,585 journées à fr. 3 10	32,813 50	»
Diminution pour 34 brigadiers à cheval : 12,410 journées à fr. 3 60	»	44,076 »
Augmentation pour 11 brigadiers à pied : 4,015 journées à fr. 2 90	11,043 50	»
Id. 1 gendarme de 1 ^{re} classe à cheval : 365 journées à fr. 3 35	1,222 75	»
Id. 1 gendarme de 2 ^e classe à cheval : 365 journées à fr. 3 25	1,180 25	»
Id. 2 gendarmes de 1 ^{re} classe à pied : 730 journées à fr. 2 75	2,007 50	»
Id. 2 gendarmes de 2 ^e classe à pied : 730 journées à fr. 2 05	1,934 50	»
Haute paie, supplément de solde	1,000 »	»
A REPORTER. fr.	53,231 50	44,076 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EN PLUS qu'au Budget de 1890.	EN MOINS qu'au Budget de 1890.
REPORT. fr.	53,231 50	44,676 .
<i>Litt. b. — Fourrages.</i>		
Diminution pour 51 chevaux : 11,515 journées à fr. 1 44	•	16,295 60
<i>Litt. c. — Buffleteries et harnachement.</i>		
13 hommes à pied à 1 franc par an	13 .	»
<i>Litt. d. — Casernement des hommes.</i>		
13 hommes : 4,745 journées à fr. 0 05	237 25	»
<i>Litt. e. — Casernement des chevaux.</i>		
Diminution pour 51 chevaux : 11,515 journées à fr. 0 04	»	452 60
<i>Litt. f. — Frais d'administration.</i>		
Augmentation des frais de bureau des sous-officiers par suite de l'allocation d'une indemnité aux secrétaires des commandants des districts militaires	7,400 .	•
<i>Litt. g. — Moyens de transport des troupes en marche</i>	200 .	»
<i>Litt. i. — Armement et munition.</i>		
Augmentation pour le service ordinaire de l'armement et des munitions, par suite de l'accroissement de l'effectif	60 .	•
<i>Litt. k. — Service sanitaire</i>	125 .	•
<i>Litt. l. — Transport de fonds, d'effets, etc.</i>	125 .	•
<i>Litt. m. — Dépenses imprévues</i>	50 45	•
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.		
Diminution provenant de la suppression du crédit porté au Budget de 1890, à titre de charge extraordinaire et temporaire, pour la première mise des objets d'équipement et d'armement à fournir aux nouvelles brigades créées pendant cette année	•	10,600 .
<i>Première mise d'équipement à allouer aux gendarmes nouvellement admis :</i>		
13 hommes à pied à 150 francs	1,950 .	•
Première mise des objets d'armement à fournir aux mêmes	1,350 .	•
TOTAUX. fr.	64,722 20	72,022 20
RESTE EN DIMINUTION fr.		7,300 .

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1891, est fixé à la somme de quatre millions deux cent vingt mille six cents francs (4,220,600 fr.).

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 25 février 1890.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1891.

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NOS DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS										
			demandés pour l'exercice 1891.	votés pour l'exercice 1890.										
		GENDARMERIE. (a)												
		Traitement, solde et accessoires.												
		<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>61</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>2,422</td> <td>1,548</td> </tr> <tr> <td>2,483</td> <td>1,623</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	61	75	2,422	1,548	2,483	1,623		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX.													
61	75													
2,422	1,548													
2,483	1,623													
		Officiers de tous grades fr. 240,859 50												
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,778,416 50												
a.		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale. 137,846 »												
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :												
		97 hommes à cheval, à 400 francs 38,800 »												
		56 — à pied, à 150 francs. 8,400 »												
		} 47,200 »												
		TOTAL. fr. 3,210,322 »												
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 517 25												
		3,210,004 75												
		Fourrages.												
		27,375 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 41,062 50												
		148,190 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 44 213,593 60												
b.		416,870 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 30 541,879 »												
		592,595												
		TOTAL. fr. 796,535 10												
		A DÉDUIRE, pour incomplets 8,167 90												
		788,167 20												
		Entretien de la buffetterie et du harnachement.												
		845 gendarmes à pied, à 1 franc par an. fr. 845 »												
		1,579 — à cheval, à 2 francs par an. 3,158 »												
c.		2,422												
		4,001 »												
		Casernement des hommes.												
d.		884,030 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 44,201 50												
		Casernement des chevaux.												
e.		565,020 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 22,600 80	4,220,600 »	4,227,000 »										
		Dépenses diverses.												
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 74,575 »												
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 8,200 »												
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume. 18,900 »												
i.		Armement et munitions. 16,996 »												
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie, dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée. 21,945 »												
l.		Transport de fonds, d'effets, etc. 3,445 »												
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc. 4,263 75												
		TOTAL. fr. 4,217,300 »												
		Charges extraordinaires et temporaires.												
		Première mise d'équipement à allouer aux gendarmes nouvellement admis : 13 hommes à pied à 150 francs fr. 1,950 »												
		Première mise des objets d'armement à fournir aux mêmes 1,350 »												
		3,300 »												
		TOTAL. fr. 4,220,600 »												
		TOTAL. fr. 4,220,600 »	4,220,600 »	4,227,000 »										

DIMINUTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.	DÉPENSES de l'exercice 1888	OBSERVATIONS.																																																																																																														
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																	
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																														
				Officiers.																																																																																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecins et vétérinaires.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>NATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>Général-major</td> <td>1,095</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Colonel</td> <td>730</td> <td>9,500 »</td> <td>9,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>730</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>Majors</td> <td>1,160</td> <td>6,300 »</td> <td>12,600 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine en premier quart. maître.</td> <td>»</td> <td>4,000 »</td> <td>4,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de bataillon de 2^e classe .</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Capitaines premier dont 1 adjudant-major</td> <td>7,500</td> <td>5,100 »</td> <td>51,000 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>— en second de 1^{re} classe .</td> <td>1,825</td> <td rowspan="2">4,200 »</td> <td rowspan="2">37,800 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— — de 2^e classe .</td> <td>1,160</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>»</td> <td>17</td> <td>Lieutenants</td> <td>6,205</td> <td>3,250 »</td> <td>55,250 »</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>»</td> <td>16</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>5,810</td> <td>2,050 »</td> <td>47,200 »</td> </tr> <tr> <td>57</td> <td>4</td> <td>75</td> <td></td> <td>27,375</td> <td></td> <td>217,100 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>61</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	NATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	5	Général-major	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,100 »	7,100 »	2	»	4	Majors	1,160	6,300 »	12,600 »	»	1	»	Capitaine en premier quart. maître.	»	4,000 »	4,000 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »	»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	10	»	20	Capitaines premier dont 1 adjudant-major	7,500	5,100 »	51,000 »	5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe .	1,825	4,200 »	37,800 »	4	»	4	— — de 2 ^e classe .	1,160	17	»	17	Lieutenants	6,205	3,250 »	55,250 »	16	»	16	Sous-lieutenants	5,810	2,050 »	47,200 »	57	4	75		27,375		217,100 »			61				
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	NATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																												
1	»	5	Général-major	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																												
1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »																																																																																																												
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,100 »	7,100 »																																																																																																												
2	»	4	Majors	1,160	6,300 »	12,600 »																																																																																																												
»	1	»	Capitaine en premier quart. maître.	»	4,000 »	4,000 »																																																																																																												
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																												
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																												
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																												
10	»	20	Capitaines premier dont 1 adjudant-major	7,500	5,100 »	51,000 »																																																																																																												
5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe .	1,825	4,200 »	37,800 »																																																																																																												
4	»	4	— — de 2 ^e classe .	1,160																																																																																																														
17	»	17	Lieutenants	6,205	3,250 »	55,250 »																																																																																																												
16	»	16	Sous-lieutenants	5,810	2,050 »	47,200 »																																																																																																												
57	4	75		27,375		217,100 »																																																																																																												
		61																																																																																																																
				A AJOUTER :																																																																																																														
				<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 23 et 12 ans de grade d'officier</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL fr.</td> <td>218,100 »</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.</td> <td>1,240 50</td> </tr> <tr> <td>RESTE fr.</td> <td>216,859 50</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 23 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »	TOTAL fr.	218,100 »	A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.	1,240 50	RESTE fr.	216,859 50																																																																																																						
Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 23 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »																																																																																																																	
TOTAL fr.	218,100 »																																																																																																																	
A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.	1,240 50																																																																																																																	
RESTE fr.	216,859 50																																																																																																																	
	7,300 »	4,178,300 »	4,114,976 40	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <th>journalière.</th> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs</td> <td>3,283</td> <td>3,283</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>96</td> <td>96</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>35,040</td> <td>35,040</td> <td>3 90</td> <td>136,656 »</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>25,550</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>79,205 »</td> </tr> <tr> <td>177</td> <td>177</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>64,603</td> <td>64,603</td> <td>3 60</td> <td>232,578 »</td> </tr> <tr> <td>126</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>45,990</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>133,371 »</td> </tr> <tr> <td>420</td> <td rowspan="3">1,262</td> <td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td> <td>153,500</td> <td rowspan="3">460,650</td> <td>3 55</td> <td>513,533 »</td> </tr> <tr> <td>842</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>307,550</td> <td>3 25</td> <td>998,822 50</td> </tr> <tr> <td>226</td> <td>— de 1^{re} cl. à pied</td> <td>82,490</td> <td>2 75</td> <td>220,847 50</td> </tr> <tr> <td>482</td> <td>»</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>164,980</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>437,197 »</td> </tr> <tr> <td>2,432</td> <td>1,518</td> <td></td> <td>884,030</td> <td></td> <td>565,020</td> <td>2,778,416 50</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.		4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux-des-logis chefs	3,283	3,283	4 10	13,468 50	96	96	Maréchaux-des-logis à cheval.	35,040	35,040	3 90	136,656 »	70	»	— — à pied	25,550	»	3 10	79,205 »	177	177	Brigadiers à cheval.	64,603	64,603	3 60	232,578 »	126	»	— à pied	45,990	»	2 90	133,371 »	420	1,262	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	153,500	460,650	3 55	513,533 »	842	— de 2 ^e cl. —	307,550	3 25	998,822 50	226	— de 1 ^{re} cl. à pied	82,490	2 75	220,847 50	482	»	— de 2 ^e cl. —	164,980	»	2 65	437,197 »	2,432	1,518		884,030		565,020	2,778,416 50																							
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.																																																																																																												
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.																																																																																																													
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																												
9	9	Maréchaux-des-logis chefs	3,283	3,283	4 10	13,468 50																																																																																																												
96	96	Maréchaux-des-logis à cheval.	35,040	35,040	3 90	136,656 »																																																																																																												
70	»	— — à pied	25,550	»	3 10	79,205 »																																																																																																												
177	177	Brigadiers à cheval.	64,603	64,603	3 60	232,578 »																																																																																																												
126	»	— à pied	45,990	»	2 90	133,371 »																																																																																																												
420	1,262	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	153,500	460,650	3 55	513,533 »																																																																																																												
842		— de 2 ^e cl. —	307,550		3 25	998,822 50																																																																																																												
226		— de 1 ^{re} cl. à pied	82,490		2 75	220,847 50																																																																																																												
482	»	— de 2 ^e cl. —	164,980	»	2 65	437,197 »																																																																																																												
2,432	1,518		884,030		565,020	2,778,416 50																																																																																																												
				A AJOUTER : Chevaux d'officiers	27,375																																																																																																													
				TOTAL GÉNÉRAL fr.	592,395																																																																																																													
	7,300 »	4,178,300 »	4,114,976 40																																																																																																															
	1,300 »																																																																																																																	

(396)